



Livret d'accueil du Stagiaire

Le mot de la responsable

LE MOT DE LA RESPONSABLE

Bienvenue au centre de formation de La Fée Connectivité au Bourget-du-Lac.

Le but de ce livret d'accueil est de vous accompagner au sein de notre structure et de vous familiariser avec nos méthodes de travail et notre environnement professionnel.

Vous retrouverez dans ce livret les réponses à un certain nombre de vos questions sur la logistique pendant les stages de formation.

N'hésitez pas à vous adresser directement à la personne référente de votre stage pour obtenir des éléments d'informations complémentaires. Nous vous souhaitons une bonne intégration parmi nous !



Marie-Line MORIN
Présidente

Présentation de l'entreprise

PRESTATIONS et DOMAINES de COMPETENCES

Le Centre de Formation La Fée Connectivité accompagne les différents acteurs du bâtiment (électriciens, intégrateurs, bureaux d'études, distributeurs) dans leur effort de montée en compétences.

Nos domaines de compétences sont les suivants:

- Architecture réseau et topologie des projets
- Formations à des protocoles de communication (KNX, Wifi, Z-Wave, Zigbee, ...)
- Formations de certification (KNX Basic* et Advanced**)
- Applications spécifiques (ex: itinérance rapide en wifi domestique, enregistrement de logs, ...)
- Accompagnement sur site et mise en application des apprentissages

* Basique

* Avancée

Vie pratique

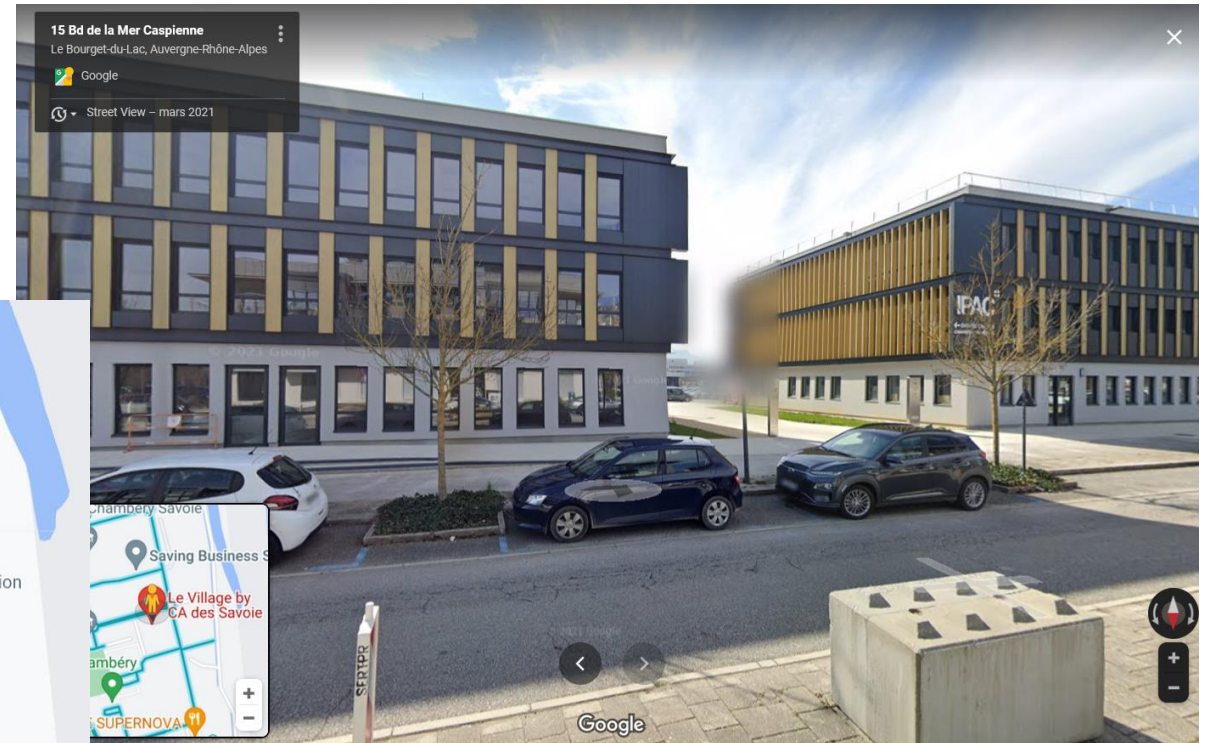
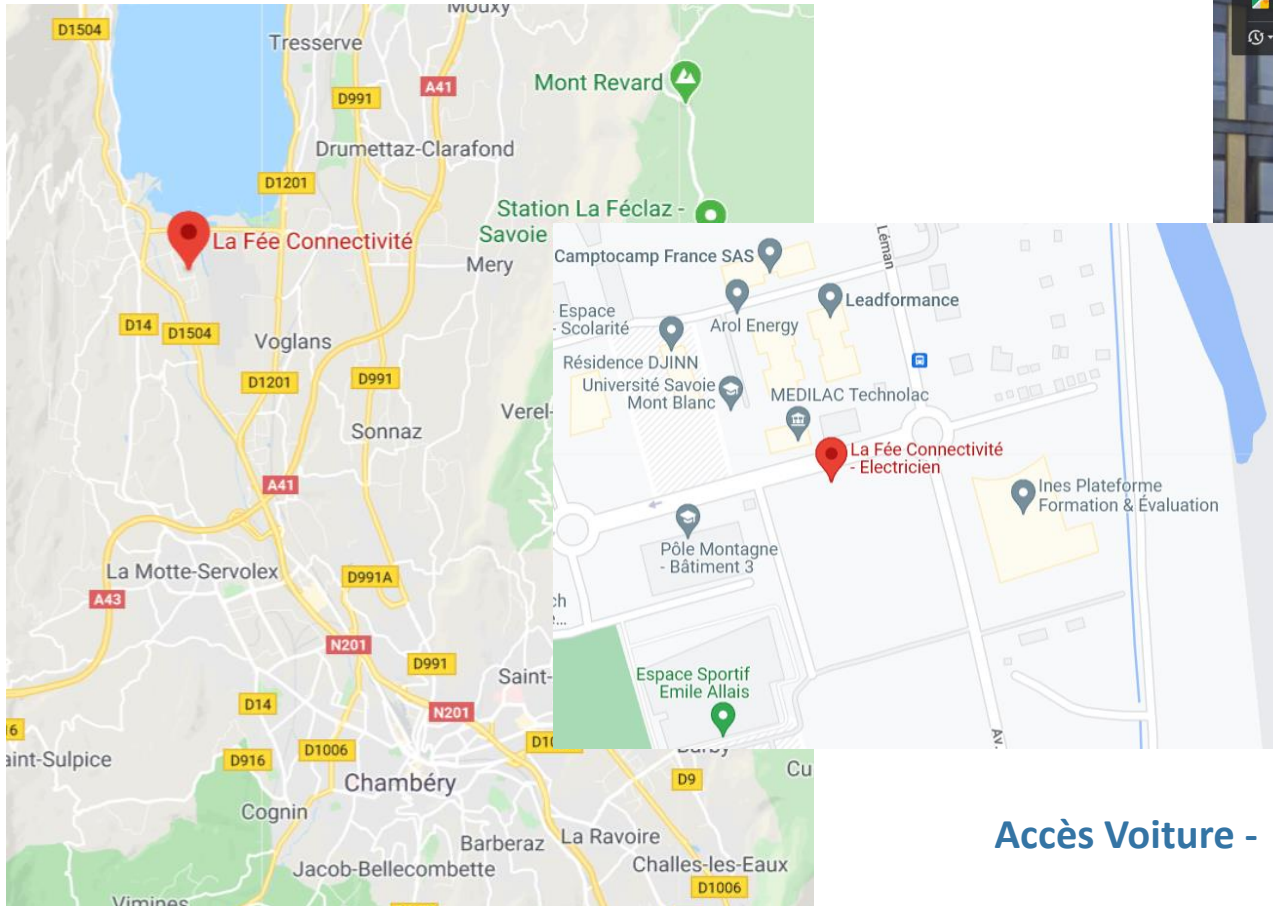
ACCES

Compatible handicap   

La Fée Connectivité – 19 bd de la Mer Caspienne – Savoie Technolac – 73370 Bourget-du-Lac

Accès Bus - Depuis la gare de Chambéry, prendre la ligne A direction INSEEC et descendre à l'arrêt INSEEC puis marcher 6 minutes

[Consulter les horaires](#)



Accès Voiture -

Depuis Chambéry, prendre la VRU puis direction Le Bourget-du-Lac. Suivre Technolac.

Depuis Aix-les-Bains, D1201 en direction de Chambéry, puis direction Le Bourget-du-Lac, et suivre Technolac.

Parking sur le site. Pensez au [covoiturage](#)

VIE PRATIQUE

Les **horaires de formation** sont 8 h 00 – 12 h 00 et 13 h 00 – 16 h 00 ;

Pour toute demande de transport, vous devez nous contacter à l'adresse contact@lafeeconnectivite.fr

La Fée Connectivité ne dispose pas de **lieu de restauration**. Des options sont néanmoins disponibles sur le site de Savoie Technolac

- Restaurants:
 - [Nostrum](#)
 - [Le 6C](#)
 - [L'INSEEC Café](#)
- Snacks et sandwicheries:
 - Le Plaza Express
 - L'Hélice
 - [L'INSEEC Café](#)

Des **hébergements** sont disponibles aux alentours de Savoie Technolac:

- [Aix les Bains Riviera des Alpes](#)
- [Chambéry](#)
- [Avant-pays savoyard](#)

Règlement intérieur

REGLEMENT INTERIEUR – La Fée Connectivité

Objet du règlement intérieur

Conformément aux articles L. 920-50-1 et suivants et R. 922-1 et suivants du code du travail, le présent règlement intérieur a pour objet de déterminer les mesures en matière de sécurité et de discipline applicables durant les sessions de formations dispensées par La Fée Connectivité. Lorsque la formation se déroule dans un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, celui-ci vient en complément du règlement de l'établissement.

Hygiène et sécurité

Chaque stagiaire doit veiller à respecter les règles concernant sa sécurité personnelle et celle des autres personnes. Lorsque les formations se déroulent dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement, en application de l'article R. 922-1 du code du travail.

Les consignes d'incendie et le plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont indiqués aux stagiaires en début de formation de manière à être connus de tous les stagiaires. Les pratiques pédagogiques qui pourraient être organisées doivent rigoureusement respecter les consignes données par le formateur.

Les locaux dans lesquels sont réalisées les formations sont totalement non-fumeurs en application de l'article R. 355-28-1 du code de la santé publique. Il est interdit aux stagiaires d'apporter ou de consommer des boissons alcoolisées sur les lieux de formation.

Les stagiaires sont invités à se présenter sur le lieu de formation en tenue correcte et à avoir un comportement respectueux à l'égard de toutes les personnes présentes dans l'organisme.

Dans les stages d'une durée supérieure à 500 heures, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au scrutin uninominal à deux tours, selon les modalités suivantes : tous les stagiaires sont électeurs et éligibles sauf les détenus. Le scrutin a lieu, pendant les heures de la formation, au plus tôt 20 heures et au plus tard 40 heures après le début du stage. Le responsable de l'organisme de formation a la charge de l'organisation du scrutin. Il en assure le bon déroulement. Il adresse un procès-verbal de carence, transmis au préfet de région territorialement compétent, lorsque la représentation des stagiaires ne peut être assurée.

Assiduité, ponctualité, absences

Les stagiaires sont tenus de suivre les cours, séances d'évaluation, travaux pratiques, visites..., avec assiduité et sans interruption. Des feuilles de présence seront émargées par les stagiaires, par demi-journée. En cas d'absence ou de retard à une formation, les stagiaires sont tenus d'informer le responsable de l'organisme de formation dès la première demi-journée d'absence. En cas d'accident de travail ou de trajet, les circonstances doivent être communiquées dans les 48 heures.

Les sorties sur l'heure de midi relèvent de la responsabilité des stagiaires, comme toute chose faite hors du périmètre convenu dans le contrat.

Respect de la confidentialité des données stagiaires

Toute personne en stage, salarié ou intervenant pour l'organisme de formation s'engage à garder confidentielles toutes informations personnelles et professionnelles des stagiaires qui seraient portées à leur connaissance.

REGLEMENT INTERIEUR – La Fée Connectivité

Participation et matériel mis à disposition

La présence de chacun doit s'accompagner d'une participation active et de l'accomplissement d'efforts personnels. Les stagiaires sont tenus de respecter les horaires de formation. Les stagiaires sont tenus de signer par demi-journée une feuille de présence pendant toute la durée de la formation (la signature doit être authentifiable : pas de croix ou de dessin).

Chaque stagiaire est tenu d'utiliser le matériel conformément à son usage pour la réalisation de la formation. Le matériel fourni au stagiaire pendant la formation doit être conservé en bon état. A la fin de la formation, les stagiaires ont l'obligation de restituer le matériel et les documents mis à leur disposition, à l'exception des documents pédagogiques distribués aux stagiaires pendant la formation.

Il est rigoureusement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

Les documents pédagogiques remis pendant les formations sont protégés par les droits d'auteur. Leur reproduction, sans l'autorisation de l'organisme de formation, est formellement interdite. Ces documents ne peuvent être réutilisés que dans un objectif personnel.

Responsabilité de l'organisme de formation

La Fée Connectivité décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute natures apportés par les stagiaires sur le lieu de formation.

Mesures disciplinaires

Constitue une sanction toute mesure prise par la directrice de l'organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit.

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui. Il sera procédé comme suit :

1° La directrice ou son représentant contacte le stagiaire en lui indiquant l'objet de la convocation,

2° Au cours de l'entretien, le stagiaire peut être assisté par la personne de son choix,

3° La directrice ou son représentant recueille les explications du stagiaire et lui indique le motif de la sanction envisagée. La sanction fait l'objet d'une décision écrite et motivée, à l'attention du stagiaire et de son employeur.

Entrée en vigueur

Ce règlement intérieur entre en vigueur le 17/02/19

Consignes en cas d'incendie

CONSIGNES EN CAS D'INCENDIE

Nous rappelons que depuis le 1er février 2007, conformément à la législation (décret n° 2006-1386 du 15/11/06), **fumer est interdit à l'intérieur de l'établissement.**

En cas d'incendie, **gardez votre calme** et prévenez immédiatement les personnels présents.

Fermez les portes et les fenêtres pour éviter les appels d'air.

En cas d'évacuation, **suivez bien les consignes données par le référent de l'établissement et les sapeurs pompiers.**

N'empruntez pas les ascenseurs et éloignez-vous des portes se trouvant dans les couloirs (fermeture automatique).



Marie-Line MORIN

+33 (0)7 67 86 50 45

www.laFeeConnectivite.fr

contact@lafeeconnectivite.fr



www.facebook.com/LaFeeConnectivite

www.linkedin.com/in/la-fee-connectivite

Le futur est connecté

Construisons-le ensemble maintenant

